



Communiqué

Pour diffusion immédiate

4 décembre 2019

L'OOF pourrait permettre à la province d'économiser des millions de dollars au chapitre des frais d'intérêt et d'autres dépenses, conclut la vérificatrice générale

(TORONTO) L'Office ontarien de financement (OOF) a mené avec efficacité ses activités d'investissement et d'évaluation des risques à court terme; il aurait cependant la possibilité de faire économiser des millions de dollars à la province, indique la vérificatrice générale de l'Ontario, Bonnie Lysyk, dans son *Rapport annuel 2019*, qui est rendu public aujourd'hui.

« Nous avons constaté que l'OOF pourrait faire profiter la province d'économies importantes en déterminant le montant approprié de la réserve de liquidités (ce qui inclut l'encaisse et les titres à court terme), en recourant davantage à des adjudications pour l'émission de ses titres d'emprunt, et en amenant les organismes publics, comme les hôpitaux et les universités, à contracter des emprunts par son entremise afin d'avoir des frais d'intérêt moins élevés », a précisé M^{me} Lysyk à la suite du dépôt de son rapport à l'Assemblée législative.

On note dans le rapport que la province n'est pas prête comme elle le devrait dans l'éventualité d'un choc financier comme celui survenu en 2008. Le manque de planification aux fins d'assurer la viabilité de la dette à long terme pourrait accentuer et prolonger les effets d'un choc économique futur.

Le rapport mentionne également que le ministère des Finances n'a pas fixé de cibles à long terme pouvant étayer la prise de décisions à propos du niveau approprié de la dette et des dépenses. Dès lors, la province n'est pas préparée adéquatement à faire face à un éventuel ralentissement économique au moyen de mesures bien planifiées pour appuyer la reprise.

Le ministère des Finances a créé l'OOF en 1993 pour gérer la dette, les emprunts et les placements de la province. En 2018-2019, la dette nette (qui correspond à l'écart entre le passif financier et les actifs) atteignait 338 milliards de dollars, comparativement à 81 milliards en 1993-1994, ce qui correspond à une hausse moyenne de 10,3 milliards par année.

Voici certaines des constatations présentées dans le rapport :

- Au 31 mars 2019, les organismes publics avaient contracté des emprunts totalisant 7,7 milliards de dollars sans passer par l'OOF, ce qui aurait pourtant pu leur permettre d'avoir des frais d'intérêt moins élevés. Si les organismes publics ont emprunté à des taux d'intérêt plus élevés, c'est principalement parce qu'ils ignoraient pouvoir emprunter par l'entremise de l'OOF, ou encore parce que ce dernier n'était pas en mesure d'offrir les modalités de prêt souhaitées.
- Entre 2014-2015 et 2018-2019, l'OOF a assumé des coûts importants sans procéder à une évaluation formelle afin de savoir si cela engendrait une valeur optimale pour la province, comme l'illustrent les exemples suivants :
 - 761 millions de dollars de frais d'intérêt découlant de la conservation d'une réserve de liquidités supérieure au seuil minimum de l'OOF, sans que l'on ait évalué où se situerait le montant optimal de la réserve de liquidités à conserver;

- 509 millions de dollars de commissions à des consortiums (groupes de banques) en contrepartie de la vente de ses instruments d'emprunt – par exemple des obligations – au Canada, sans avoir évalué s'il aurait été possible de payer moins en recourant plus souvent à des adjudications (les adjudications n'entraînent pas de coûts importants et sont couramment utilisées par des emprunteurs publics de taille comparable à celle de la province);
- 47 millions de dollars de frais additionnels pour l'émission de titres d'emprunt à l'étranger, sans évaluer dans quelle mesure il était nécessaire d'engager ces frais pour gérer le risque associé à l'émission de titres d'emprunt au Canada.
- L'OOF détient un excédent de 32,2 millions de dollars dans un compte bancaire, et il n'a pas utilisé ces fonds pour effectuer des placements ou pour réduire la dette de la province.
- L'OOF prévoit dépenser 54 millions de dollars de plus par année lorsqu'une nouvelle norme comptable entrera en vigueur en 2020-2021, simplement pour que la dette figurant dans les états financiers de la province corresponde davantage aux projections budgétaires.

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

 @OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.